

# Objectif développement durable **comprendre** **agir sur son territoire**



Gestion raisonnée des ressources

*Un ouvrage  
à destination  
des acteurs de  
la gestion  
des territoires*



ÉQUITÉ



PARTICIPATION

SOLIDARITÉ

Des retours d'expériences et des recommandations pour mettre en œuvre une démarche d'Agenda 21 local. Tous les conseils, des documents techniques, des exemples, des contacts...

## Des enjeux planétaires

Dérèglement climatique, épuisement des ressources naturelles, accroissement des écarts de richesses, les urgences planétaires interpellent le développement des territoires.

Plus localement, l'étalement urbain anarchique, l'augmentation continue de la consommation d'énergie comme de la production de déchets, l'accroissement du taux de personnes confrontées à la précarité incitent à réagir.

Un développement durable, en offrant une réponse à ces enjeux, doit permettre de satisfaire les besoins humains de manière équitable et de préserver l'environnement et les ressources naturelles.

## La réponse des collectivités

Depuis Rio, de nombreux engagements et des réalisations ont contribué à illustrer et diffuser l'idée de développement durable. Des territoires ont su se montrer volontaires et mettent en oeuvre une réponse locale à leurs propres enjeux de développement durable.

### Un préalable : l'exemplarité de la collectivité locale

- *Le Conseil général du Nord (2 555 000 habitants) intègre une clause sociale dans ses commandes publiques et favorise la formation et l'insertion lors des chantiers liés à la gestion de son patrimoine.*

### Gestion raisonnée des ressources naturelles et des déchets

- *L'office HLM de Narbonne (Aude, 48 000 habitants) réduit la facture énergétique de ses locataires en privilégiant le chauffage solaire de l'eau chaude sanitaire.*

### Aménagement du territoire, maîtrise de la consommation d'espace

- *Dans le Pays des Mauges (Maine-et-Loire, 7 Communautés de communes, 100 000 habitants), la lutte contre le changement climatique va renforcer la mission de réhabilitation du bocage, valorisé comme puits de carbone.*

### Développement social et culturel équitable et solidaire

- *Martigues (Bouches-du-Rhône, 43 000 habitants) élabore une politique de santé publique et de prévention des risques industriels.*

### Programme Action 21

adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro



### Chapitre 28, article 28.3, 3-14 juin 1992

« Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter "un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité". La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles, et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées. »

Lors de cette même conférence, les 173 Etats présents signent la Déclaration sur l'environnement et le développement qui précise par 27 principes la notion de développement durable.

### Modification des modes de consommation et de production

- *Format Raisin Bourgogne, société coopérative d'intérêt collectif -SCIC- (Seurre, Côte d'Or) entend maintenir des métiers d'art et du patrimoine en professionnalisant des jeunes, de la formation jusqu'à leur placement.*

### Développement des transports propres et d'une mobilité durable

- *La Ville de Saint-Orens-de-Gameville (Haute-Garonne, 11 200 habitants) décline le Plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération toulousaine par un Plan local de déplacements urbains volontaire.*

### Solidarité internationale et coopération décentralisée

- *Les Villes de Besançon (Doubs, 120 000 habitants) et de Bistrita (Judet de Bistrita-Nasaud, Transylvanie, Roumanie, 87 700 habitants) coopèrent et la construction européenne s'accélère...*

### Démocratie locale participative

- *La Communauté d'agglomération du Grand Rodez (Aveyron, 8 communes, 53 000 habitants) élabore un projet d'agglomération qui se revendique de l'esprit de Rio.*

# L'Agenda 21 local, une démarche participative pour réaliser et renouveler des actions de développement durable

## Diffuser des valeurs

### Michèle Prince-Clavel, Adjointe à l'environnement et au personnel de la Ville d'Échirolles

Isère • 34 000 habitants

« ...nous pensions que l'Agenda 21 pouvait sensibiliser les échirollois au développement durable, dans une commune où la simple préoccupation environnementale était peu présente dans la population. L'aspect participatif de la démarche faisait écho au programme de la majorité municipale. Depuis, c'est une révolution copernicienne qui est en marche ! »

3

Définition  
d'une stratégie locale de  
développement durable  
Tous les 5 à 7 ans

4

Validation et  
programmation  
des actions  
Chaque année

2

Diagnostic partagé  
du territoire au  
regard du dévelop-  
pement durable  
Tous les 5 à 7 ans



5

Mise en œuvre  
des actions  
Chaque année

1

Mobilisation  
des acteurs  
Régulière

6

Promotion et  
pérennisation  
Chaque année

Suivi  
Evaluation  
permanente

## Mobiliser les énergies

### Nathalie Lepot, chef de projet "développement durable" à la Ville de Marmande

Lot-et-Garonne • 18 000 habitants

"... un Agenda 21 à Marmande... pour :

- donner de la cohérence et de la lisibilité à l'action municipale,
- légitimer, voire institutionnaliser des pratiques existantes,
- fédérer l'action des marmandais autour d'un projet partagé.

Les élus espèrent répondre ainsi à la demande exprimée par la population à Marmande et ailleurs."

ÉVALUATION DÉMOCRATIQUE



Son contenu et sa méthode font de l'Agenda 21 local un outil particulier pour répondre aux enjeux planétaires.

Retrouvez tous les éléments de compréhension dans l'ouvrage "Objectif développement durable : comprendre & agir sur son territoire".

## Au sommaire

### • Contexte

- Pourquoi se lancer dans une démarche territoriale de développement durable?
- Quelles sont les dynamiques en Europe et en France?

### • Contenu

- Qu'est ce qu' un Agenda 21 local : déroulement, orientations fondamentales, actions...

### • Méthode

- Identifier les personnes pilotes, les partenaires, les outils
- Arrêter le budget et le calendrier
- Mobiliser et impliquer les acteurs
- Conduire le projet

# Des partenaires à vos côtés

Désireux de contribuer à la dynamique actuelle, le RARE, l'ADEME et le CERTU vous proposent cet ouvrage et vous accompagnent dans vos démarches territoriales de développement durable et dans votre Agenda 21 local à travers :

- > des réseaux d'échanges entre acteurs,
- > des outils de sensibilisation et de formation,
- > des conseils et accompagnements méthodologiques individualisés,
- > des outils de diagnostic et d'évaluation,
- > des expertises techniques particulières...

## RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (RARE)



### Ouvrage disponible auprès :

- > de votre agence régionale de l'énergie et de l'environnement
  - > de votre délégation régionale ADEME
  - > du CERTU
- et téléchargeable avec ses annexes sur [www.rare.asso.fr](http://www.rare.asso.fr)**



9, rue Juliette Récamier  
69 456 Lyon Cedex  
Tél. : 04 72 74 58 00  
[www.certu.fr](http://www.certu.fr)



2, square La Fayette - BP 406  
49 004 Angers Cedex 01  
Tél. : 02 41 20 41 20  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



14, rue de Tivoli  
31 068 Toulouse Cedex  
Tél. : 05 61 52 46 54  
[www.rare.asso.fr](http://www.rare.asso.fr)